

Numéro
et sujet de la résolution

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook, le 9 février 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 9 février 2015 à 19 h 30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier et directeur général par intérim, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de janvier 2015

6.2 Dépôt de la programmation de travaux en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 6 au montant 180 281,24 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

6.4 Renouvellement du contrat de CIS Infinity Support pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2015 au montant total de 27 404,71 \$

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 164, rue St-Jean-Baptiste
- 7.2 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 2000, chemin Lyon afin de régulariser l'empiètement du garage dans la cour avant implantée à 9,05 mètres au lieu de 9,31 mètres de l'emprise du chemin
- 7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 614, rue Sainte-Anne qui vise à régulariser l'implantation du garage situé à 2,94 mètres de la résidence au lieu d'un minimum de 3 mètres et à 0,48 mètre d'une limite latérale de la propriété au lieu de 0,90 mètre
- 7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 686, rue Akhurst afin de régulariser l'implantation d'une remise à 2,66 mètres et 2,72 mètres du bâtiment principal au lieu d'un minimum de 3 mètres
- 7.5 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 604, rue des Muguets

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 20 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à Barnston Heritage Cemetery association inc.

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 6 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Réquisition au montant de 14 233,68 \$ taxes incluses, pour l'achat de produits d'entretien des stations de pompage de Baldwin
- 12.2 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour effectuer une demande d'aide financière à différents fonds pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin

- 12.3 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour effectuer une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de Coaticook pour l'achat de jeux pour le parc Couillard
- 12.4 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin
- 12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015 3/4 de tonne, soit celle de la compagnie Rober Automobiles inc. au montant de 31 066,25 \$ taxes incluses
- 12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles ltée au montant de 26 947,84 \$ taxes incluses

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Demande à Postes Canada de revenir sur sa décision de cesser la livraison à domicile à compter de septembre 2015
- 15.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2015
- 15.3 Adoption de la liste du prix de vente des terrains appartenant à la Ville de Coaticook pour l'année 2015
- 15.4 Nomination de la conseillère, madame Sylviane Ferland, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er mars prochain pour les quatre prochains mois
- 15.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole 2015
- 15.6 Acte d'échange entre 9086-1360 Québec Inc. et la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 15.7 Acquisition du lot 3 312 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 1 \$ et autorisation de signature
- 15.8 Acquisition du lot 3 789 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 1 \$ et autorisation de signature

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Résolution finale autorisant la demande visant à transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 16.2 Adoption du règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »

- 16.3 Avis de motion du règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »
- 16.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Autorisation au baseball mineur de Coaticook de faire une demande de subvention de 15 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un panneau indicateur pour le petit terrain de balle du parc Laurence auprès de la fondation des Blue Jay's de Toronto
- 17.2 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la Société du parc de la Gorge de Coaticook pour la tenue de la Fête des neiges qui se tiendra le 21 et 22 février prochain
- 17.3 Refus des soumissions pour l'achat du VUS – 4 x 4
- 17.4 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et Couillard Construction ltée pour le passage du tuyau d'aqueduc et d'égout entre la rue Ernest-Lafaille et la rue de Barnston afin de boucler notre réseau d'aqueduc sur les lots 4 889 161 et 5 368 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-32846
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-02-32846

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015

15-02-32847
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-02-32847

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- La température est très froide cet hiver
- Les services extérieurs s'occupent présentement à la mise en place de la nouvelle politique de déneigement qui se veut une économie des coûts! La Ville a comme mandat de réduire les dépenses, donc l'utilisation du sel et du sable a été diminuée. Adaptons notre conduite à cette nouvelle réalité, nous sommes en période d'ajustement, merci de votre compréhension!
- Réservoir Cutting : Maçonnerie en cours, construction des murs, tout sera en fonction cet été;
- Mérite Estrien : Félicitation à nos lauréats :
- Projet d'un nouvel édifice sur la rue Child, le projet est en cours, nous sommes à la recherche de subventions;
- Rassemblement Quad au Parc de la gorge, merci aux organisateurs de l'évènement.

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Bonsoir à tous, Good evening everyone,

La Ressourcerie de Frontières

Quelle est l'association de la Ville avec la Ressourcerie des Frontières, qui est une entreprise d'économie sociale ?

La Ressourcerie fournit un service public qui relève de la responsabilité municipale : la collecte et la disposition des gros déchets (les encombrants). À ce jour, 16 autres municipalités de la région ont également une entente, un contrat si vous préférez, avec la Ressourcerie. La collecte des gros déchets qui se produisait deux à trois fois l'an seulement.

Raisons ayant motivé la ville à faire des affaires avec la Ressourcerie :

- Meilleurs services de collecte aux citoyens

- Sur 600 tonnes d'encombrants récupérées annuellement, 200 sont revalorisées ou recyclées
- La Ressourcerie emploie 13 personnes en permanence et 7 de façon temporaires pour un total de près de 400 K en masse salariale chez-nous
- Partenariat et appui mutuelle avec des agences communautaires et humanitaires telles que Bassinette & Layette, Carrefour Jeunesse Emploi de Coaticook, École secondaire La Frontalière, Marché de la Vallée de Coaticook, Centre de formation professionnelle de Coaticook-CRIFA, L'Éveil, le CSSS et le Centre d'Action Bénévoles de Coaticook, Université de Sherbrooke, Bibliothèque de Coaticook, etc.

Une autre activité de la Ressourcerie est la revente des items rafraichis ou réparés dans leur boutique de la Cutting. Cette activité est totalement sous contrôle de leur CA et leur direction et n'a absolument rien à voir avec les municipalités utilisant leur service de récupération.

Politique des prix :

Généralement 25 % ou moins du prix régulier neuf.

Ce qui justifie un prix à la baisse :

- L'usure;
- Une imperfection;
- Démodé.

Qu'est-ce qui fait qu'un article vaut plus cher?

- L'état;
- La qualité des matériaux;
- La finition;
- La marque;
- La tendance, le style et les couleurs.

Cette politique de prix est basée sur d'autres Ressourceries du Québec lors de rencontres d'échanges Inter-Ressourcerie (région de Lac-Mégantic, Lévis, Beauce)

Message très important

Je termine mon rapport de ce mois-ci avec un message très très important, surtout pour vous messieurs, qui surement comme moi, avez la tendance d'oublier des jours d'une importance quasi capitale pour votre compagne de cœur. Donc, voici mon message. Nous sommes aujourd'hui le 10 février. Dans quatre jours, soit samedi de cette semaine, c'est la St-Valentin..... Alors, Bonne St-Valentin tout le monde

2. Sylviane Ferland

Merci Monsieur le maire,
Bonsoir Mesdames messieurs

Je vais vous faire un bref survol de toutes les activités culturelles, qui vont se tenir dans le mois de février et plus.

Mais avant j'aimerais féliciter toute l'organisation de la Table concertation culturelle de la MRC pour l'évènement de dimanche hier le 8 février au Pavillon des Arts : Les quatre saisons de la photo. La salle était remplie à craquer. C'était le dernier évènement pour le 150e, les coprésidents

Mme Johanne Provencher et M. René Larochelle étaient présent ainsi que M. Guy Hardy et M. Jean Rousseau et plusieurs élus de la M.R.C. Félicitations encore et félicitations aux gagnants.

Et maintenant

Le Galala :

Cette semaine et plus précisément vendredi et samedi : Le galala, une autre belle activité, mais je vous rappelle qu'on ne veut pas y assister. Mais une émission pancanadienne surprenante sur les ondes de la nouvelle chaîne unies!

C'EST AU TOUR DES 5 À 15 ANS DE MONTRER DE QUOI ILS SONT CAPABLES !

Ce sera animé par la pétillante Nathalie Nadon. Diffusé à compter du printemps 2015 sur les ondes d'Unis (741) GALALA sera une occasion unique pour les jeunes talents de se produire devant un public pancanadien. Le Grand Gala de GALALA aura lieu à Hawkesbury en Ontario, où les finalistes des dix compétitions régionales se retrouveront sur le tapis rouge et où sera couronné le premier récipiendaire du Grand Trophée GALALA. Une expérience pleine de rebondissements et surtout, qui peut mener loin.

Chaque émission de GALALA présentera des coins magnifiques de notre beau et grand pays. Les compétitions régionales ont ou auront lieu dans dix Villes-Vedettes. Par la suite les 16 à 22 ans auront aussi leur place. Ils deviendront les correspondants locaux amateurs qui participeront aux émissions avec l'animatrice et qui feront découvrir leur Ville-Vedette et ses jeunes artistes.

Au Québec les villes choisies ont été St-Raymond-de-Portneuf pour eux ça eu lieu en fin de semaine dernière et Coaticook cette fin de semaine prochaine. Je vous invite tous à bien recevoir ces jeunes talents et leurs parents, qui vont nous parvenir d'un peu partout, région de Montréal, Montérégie, Cantons de l'Est évidemment.

Le tout se déroulera au Pavillon des arts. Je tenais à vous le mentionner pour que vous puissiez surveiller ce printemps la télédiffusion de cette émission.

Calendrier des compétitions de GALALA

Kelowna, CB (18-19 janvier)

Edmonton, AB (21-22 janvier)

Saskatoon, SK (25-26 janvier)

Saint-Boniface, MB (28-29 janvier)

Sturgeon Falls, ON (2-3 février)

Rockland, ON (6-7 février)

Saint-Raymond de Portneuf, QC (9-10 février)

Coaticook, QC (13-14 février)

Caraquet, NB (17-18 février)

Dieppe, NB (20-21 février)

Hawkesbury, ON Grand Gala de Galala (3-4 mars)

Le Camp de jour

Le camp de jour offert par le parc de la Gorge sera bonifié de deux jours grâce à l'entente de développement culturel qui nous permet d'offrir des ateliers de l'art du cirque aux enfants. Les ateliers auront lieu à la Palestre de l'école La Frontalière le jeudi 5 et vendredi 6 mars 2015. Andréane Beauchemin du parc de la Gorge s'occupe de la promotion et gère les inscriptions du camp de jour. Ce seront les Productions Saltimbanque qui donneront les ateliers. Francis et Dominique Dupuis (frère et sœur) seront les animateurs.

Bibliothèque

Ce que vous devriez savoir sur votre bibliothèque!

«Dire Lire l'Estrie»

Outil de promotion des auteurs de l'Estrie, le projet «Dire Lire l'Estrie» est né de la volonté de la Commission Lettres, Livre et oralité du Conseil de la Culture de l'Estrie de mettre en lumière et de valoriser les auteurs et les orateurs de l'Estrie, ainsi qu'éventuellement l'ensemble des artistes de la région. Regroupant différents acteurs de la scène littéraire (écrivains), du domaine du livre (bibliothécaires, libraires) et des arts de la parole (slameur, poésie performée), le groupe de travail a travaillé à développer une image de marque qui faciliterait l'identification des créateurs d'ici. La Bibliothèque de Coaticook y a participé. Le logo que vous voyez

Lancée officiellement à l'automne 2013, cette nouvelle image de marque a été progressivement implantée dans la grande majorité des bibliothèques de l'Estrie (comme ici à Coaticook), ainsi que dans certaines librairies, où on peut la retrouver sous la forme d'un autocollant apposé sur le dos des livres estriens.

Prenant part au projet, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook et le Réseau Biblio de l'Estrie vous invitent donc à rechercher les livres identifiés par l'autocollant «Dire Lire l'Estrie» sur leurs rayons lors de votre prochaine visite.

Boutique Aux Vieux Bouquins

Des livres à bon prix : Ouvert tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque. Venez découvrir notre vaste choix de livres usagés en très bon état. Un présentoir bien garni est aussi accessible près du comptoir de prêt lors des heures d'ouverture de la bibliothèque et au parc de la Gorge de Coaticook.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter, M. Philippe Marcoux, au 819 849-4013 poste 106 ou consulter notre page Internet au :

http://www.bibliotheque.coaticook.qc.ca/fr/aux_vieux_bouquins

Ainsi que le site de la boutique au :

<http://auxvieuxbouquins.webs.com/>

Activités à venir à la bibliothèque

Mercredi 18 février à 19 h : «Faire une épicerie économique sans se priver» conférence sur les saines habitudes de vie avec Vanessa Pinsonneault.

- Samedi 28 février à 10 h : Heure du conte avec Ariane.
- Samedi 14 mars à 10 h : Heure du conte avec Ariane.
- Jeudi 12 mars à 19 h : «En vie : prendre le pouvoir sur ma santé» lancement-conférence avec Tahnie Parent.

Coups de cœur de février

- Je vais mieux / David Foenkinos
- Cher John / Nicholas Sparks
- Un paradis trompeur / Henning Mankell

Société histoire

Cette semaine soit mercredi déjeuner-causerie avec Caroline Sage ce déjeuner aura lieu au restaurant La Place à 9 h. Vous êtes tous invités.

Musée Beaulne

Le vernissage a eu lieu le 1 février nous avons eu droit à deux artistes:

MOUVEMENT PERPÉTUEL

BRIGITTE DAHAN

Du 1er février au 8 mars 2015

L'artiste présente des sculptures qui suscitent une réflexion sur le grand cycle de la vie et nous ramènent à notre propre finitude.

DE LA FIGURATION À L'ABSTRACTION

ALENA PLIHAL

Du 1er février au 8 mars 2015

L'artiste donne à voir son œuvre picturale à travers son projet, un reflet des émotions que ressent l'être humain ou l'animal selon les circonstances.

Pavillon des arts dimanche le 15 février à 11 h. Café-concert avec Laurentia. Un récital empreint de fraîcheur, entrez dans les salons bourgeois de l'époque et savourez ces musiques vocales et instrumentales aux goûts et manières d'Italie

Samedi le 28 février à 20 h. Alejandra Ribera : Une sensibilité qui s'exprime en français en anglais et en espagnol et laisse le métissage des styles musicaux se rencontrer.

Cinéma pour la semaine de relâche, il y aura cinéma les 3, 4 et 5 mars.

3 mars pour tous, le 4 pour ados et le 5 mars pour tous, surveiller cette semaine sur le site ainsi que sur la page Facebook du Pavillon les titres apparaîtront et aussi directement au Pavillon.

Vendredi le 6 mars à 20 h, Samian un rappeur algonquin présente un spectacle aux accents plus personnels plus spirituels et plus intimes. Pour vous donner une idée de qui est ce Samian, en 2013 il tient un rôle de premier plan, au côté de Roy Dupuis dans le film (Roche papier ciseaux).

Samedi le 14 mars 20 h, Doum Paquet notre Dominique Paquet qui à jouer dans la troupe des Scèneux l'an dernier et il travaille au parc de la Gorge sera sur la scène du Pavillon des arts et vous livrera sur un ton folk, blues, country le meilleur de ses racines.

Le tout nouveau club photo est maintenant passé à 22 membres!

Bonne sorties culturelles

C'est tout pour moi M. Le Maire

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous tous...

Pour débiter, j'aimerais vraiment dire un grand MERCI à M. Bruno Bélisle pour tous les services rendus à la ville de Coaticook, mais aussi de l'aide qu'il m'a apportée à mes débuts comme conseillère depuis octobre 2013. Il m'a été d'un grand soutien dans la connaissance et le suivi de mes dossiers en sports et loisirs. Merci encore Bruno et bonne continuité dans tes projets futurs. Pour toute la population, mais surtout pour tous les organismes sport-loisirs, soyez certains que les soutiens et les suivis seront toujours présents. Je tiens donc à vous informer que pour les SAE (OTJ), le Happening d'inscription et la gestion du comité-loisir, c'est Mme Sonia Doiron récréologue de la MRC qui en est responsable. Pour toutes autres demandent telles locations de salle, de patinoire, les demandes des organismes, etc., etc. M. Jean-Yves Roy se fera un plaisir de vous répondre. J'aimerais de plus vous informer que Mme Sonia Doiron sera en congé de maternité pour la prochaine année et que ce sera Mme Marie-Michèle Walker qui la remplacera. Je connais Marie-Michèle depuis les Jeux du Canada de 2013 et je vous assure de son professionnalisme et de son engagement dans ses fonctions. Bienvenue à toi dans notre belle ville.

Maintenant, parlons hockey... La 2^e semaine du tournoi Atome- Pee-Wee avec 1031 entrées se tenait du 14 au 18 janvier dernier. Nos équipes locales nous en ont mis plein la vue encore une fois. Le pee-wee B2 s'est incliné en demi-finale contre le Turmel de Lac-Mégantic. Le pee-wee A a quant à lui remporté les grands honneurs en gagnant 3 à 2 sur les Sharks du Haut St-François. Que d'émotions ils nous ont fait vivre ces jeunes hockeyeurs, hockeyeuses. Félicitations à toutes nos équipes représentantes, mais aussi à tous les organisateurs pour le succès de ce fabuleux tournoi.

Aussi, dès jeudi de cette semaine, le 12 février et jusqu'au 15 février, se tiendra le 44^e tournoi intermédiaire Molson de Coaticook. Je vous invite à venir assister à de bonnes joutes amicales, mais aussi compétitives de cet évènement qui accueillera environ 24 équipes.

Il ne faut pas oublier le tournoi Bantam-Midget qui se déroulera du 18 février jusqu'au 1^{er} mars 2015 avec 42 équipes participantes. À la première semaine d'activité, nos Bantam B et Midget B seront nos représentants locaux et à la 2^e semaine, ce sera le tour de nos Bantam A et Midget A. Je veux vous souhaiter à tous plein de succès à ce tournoi.

Parlons maintenant de la semaine de relâche qui arrive à grands pas. Beaucoup d'activités s'offrent à vos enfants. À St-Malo, du 2 au 6 mars 2015, il y aura la semaine WIXX au centre des Loisirs et l'inscription est gratuite pour tous. Pour les jeunes du secondaire, les dates d'inscription aux activités désirées seront du 16 au 18 février à la place Publique de la Polyvalente La Frontalière entre 11 h 05 et 12 h 20. Pour les jeunes du primaire, les inscriptions se feront par envoi aux parents via le sac d'écoles. Il ne faut pas oublier qu'il y aura des activités qui se feront à l'extérieur et prévoir des habits chauds et de plus, plusieurs prix de présence seront tirés. Au parc de la Gorge, il y aura aussi des activités pendant la semaine de relâche, mais je vais laisser mon collègue M. Simon Madore vous élaborer sur ce sujet. Pour continuer, il y a aussi ce sport qui est La Crosse qui vous offre 2 journées de portes ouvertes soit les 3 et 5 mars de 13 h à 16 h au gymnase de la Frontalière. Si votre enfant est né entre 1994 et 2005, ils sont les bienvenus. Ils n'ont qu'à apporter leur casque, leurs gants et le bâton leur sera fourni sur place lors de leur inscription.

Pour terminer, je sais qu'il est déjà le temps de penser aux sports d'été. Que ce soit le Baseball, le Soccer ou bien la Crosse, je vous invite à suivre tous les détails pour les inscriptions de vos enfants via les réseaux sociaux, les journaux et même les formulaires envoyés via les sacs d'écoles...

Merci et bonne fin de soirée.

4. Raynald Drolet

Bonsoir,

Cœur Villageois

Vous êtes plusieurs à me poser des questions à propos de Cœur Villageois. Première remarque, Coaticook n'est pas un village. Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le projet de Tourisme Cantons-de-l'Est, seuls Granby et Sherbrooke sont catégorisés « Cœur Urbain » sur le territoire, tous les autres endroits sont considérés comme « Cœur Villageois ».

Il y avait deux qualités intrinsèques obligatoires que Coaticook se devait d'avoir : Des atouts culturels et un environnement naturel et bâti de qualité. Ce projet tombe à point pour Coaticook, après la revitalisation de notre centre-ville et de la rue Child, nous sommes maintenant rendus à mieux nous

structurer afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et mieux se préparer pour les touristes qui devraient nous visiter en masse de plus en plus.

Avec le projet de Cœurs Villageois et grâce au travail effectué par les professionnels engagés par TCE (Tourisme-Cantons-de-l'Est) ce travail d'accompagnement va nous permettre d'aller plus loin, en mettant de l'avant l'identité unique de Coaticook. Il y a déjà un travail de recherche d'effectué, il y aura des consultations et une réflexion avec tout ce beau travail.

Vous le savez, Coaticook se positionne de plus en plus afin de profiter davantage du tourisme et de ses retombés, et pour cette raison, ce projet tombe à point. Les quatre conditions préalables identifiées par TCE étaient d'avoir ciblé le secteur touristique dans la planification stratégique de développement. Offrir un mix commercial adéquat, démontrer du leadership politique, investir dans le secteur économique touristique et finalement obtenir l'adhésion des citoyens et de la communauté d'affaires. Coaticook et sa vallée sont déjà reconnues comme destination touristique. Le tourisme constitue un important levier de croissance économique. Il ne faut surtout pas négliger que l'activité touristique, permet de mettre en valeur la qualité de vie, que nous avons à offrir à nos citoyens à Coaticook et constitue un atout, pour attirer de nouvelles familles et même des emplois.

En terminant, au Québec, on dit que chaque dollar public investi en tourisme rapporte 5\$ en recettes fiscales et 20\$ en retombées économiques. Saviez-vous que Les Nations unies ont proclamé 2015 l'Année internationale de la lumière. **Quand on dit que tout arrive à point à qui sait attendre. Je crois qu'à Coaticook, c'est maintenant à notre tour!**

Merci, Joyeuse St-Valentin aux amoureux de tout acabit et bonne fin de soirée.

5. Simon Madore

Nous sommes allés au mérite sportif estrien cette semaine, 4 sportifs de Coaticook étaient à l'honneur
Bénévole : Jean-François Quirion
Curling sport : Jean Langevin
Patinage artistique sport d'équipe : Vanessa Grenier
Soccer athlète internationale : Josée Bélanger

Fête des neige les 21 et 22 février, les inscriptions sont en cours pour le hockey éponge, il y aura deux jours de glissade à prix réduit pour l'évènement, feux de joie et feu d'artifice, tour de chevaux et beaucoup d'autres événements ouverts à toute la population ...

Pour la semaine de relâche, la gorge vous ouvre les portes, inscriptions au 819-849-2331. Il y aura journée plein air à la gorge et ensuite journée culturelle les places sont limitées donc faite vite.

Vous savez nous avons dû couper pour boucler le budget 2015, un secteur qui a subi des coupes est la section sport et loisirs. Ce soir je dois rendre hommage à monsieur Bruno Bélisle, j'ai depuis ces 5 dernières années travaillé avec lui. Beaucoup de nouveauté on surgie de ce comité, Bruno a contribué à la réussite des relations entre les nombreux organismes sportifs de la ville. Merci beaucoup et bonne chance pour ta future carrière et tes nouveaux projets. Pour assurer la poursuite de nos projets, Guylaine et moi serons la relation entre les organismes et la ville. Jean-Yves Roy continuera son gros travail pour les infrastructures. Et une ressource de la MRC sera présente pour nous aider dans nos tâches comme par exemple les loisirs

d'été seront gérés à partir de la MRC. Nous allons vous tenir au courant pour l'embauche des coordonnateurs, des animateurs et bien sûr pour les inscriptions de vos jeunes.

Félicitation à Caroline Sage pour sa nomination au mérite Estrien comme personnalité de la semaine de la tribune. Dans le même ordre d'idée le parc de la gorge va savoir vendredi le 20 février s'il remporte un prix au Gala reconnaissance Estrie. Alors en tant que président de cet organisme je nous souhaite bonne chance.

Soyez prudent en véhicule tout terrain et en motoneige pour votre sécurité, celle des autres et bien sûr pour votre porte-feuilles, car les policiers sont très présente dans les sentiers.

Merci et bonsoir

6. François Lévesque

Bonsoir à tous,

Après l'annonce publique à la réunion du conseil du mois de janvier sur la réflexion du développement de Baldwin Mills, sous forme de PPU, les citoyens sont contre et d'autres disent que la ville ne veut pas que Baldwin se développe.

En étant résidant depuis mon enfance, j'ai vu ce coin de la municipalité se développer.

Au début c'était juste le village et quelque résidence aux alentours qui était habité à l'année, les autres autour du lac Lyster étaient des chalets saisonniers. Au cours des années ce petit coin de tranquillité est devenu presque toutes des résidences principales.

C'est pour cela qu'il faut faire un PPU pour un développement dans l'harmonie, tout en protégeant l'environnement et le lac Lyster, dans les années à venir.

Cette réflexion ce fera au cours de l'année 2015 et un comité se formera prochainement et qui comprendra : le directeur général de la ville, 3 élus, l'urbaniste de la ville et de la MRC et des citoyens de Baldwin.

En terminant, un rappel pour la DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES de l'EXPO-VALLÉE de la COATICOOK à la frontalière le 28 février prochain.

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de janvier 2015

15-02-32848
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-02-32848

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de janvier 2015 au montant total de 2 176 049,84 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de janvier 2015 comme suit :

- fonds d'administration : 1 478 867,70 \$
- fonds d'immobilisation : 697 182,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt de la programmation de travaux en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

15-02-32849

Dépôt de la
programmation de
travaux pour les années
2014 à 2018;

RÉSOLUTION 15-02-32849

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.3 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 6 au montant 180 281,24 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-02-32850

Paiement du décompte progressif numéro 6 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-02-32850

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 6 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 25 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 180 281,24 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.4 Renouvellement du contrat de CIS Infinity Support pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2015 au montant total de 27 404,71 \$

15-02-32851

Renouvellement du contrat de CIS Infinity Support pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook

RÉSOLUTION 15-02-32851

CONSIDÉRANT que le logiciel d'Hydro-Coaticook CIS, doit être entretenu annuellement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de CIS Infinity Support pour un montant total de 27 404,71 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de CIS Infinity Support pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2015 au montant total de 27 404,71 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 164, rue St-Jean-Baptiste

15-02-32852
Autorisation au projet
sur l'édifice situé au
164, rue St-Jean-
Baptiste

RÉSOLUTION 15-02-32852

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre des rénovations sur l'édifice situé au 164, rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-203 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet, tel que mentionné dans leur procès-verbal du 10 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 164, rue St-Jean-Baptiste, dans le cadre du PIIA pour la zone CV-203 (P), conditionnellement à ce que le projet respecte les modifications proposées telles qu'il est décrit dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2014 qui sont les suivantes :

- Mettre comme revêtement extérieur des murs de la maison et de la galerie, un clin de bois, de fibrociment ou de type Canoxel dont le profilé reproduit une ou deux bandes horizontales de 10 à 13 cm. Les ouvertures (portes, fenêtres, lucarnes) et les coins doivent être soulignés d'une planche de pourtour d'une largeur minimale de 10 cm pour les encadrements extérieurs et d'une largeur minimale de 5 cm pour les encadrements intérieurs des ouvertures;
- Remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par un autre bardeau d'asphalte de couleur noir ou charbon (charcoal);
- Conserver un treillis de bois sous la galerie;
- Conserver les poteaux en bois de la galerie;
- Remplacer la rampe de fer de la galerie par une rampe de bois;
- Conserver la planche de bois au plafond de la galerie;
- Ajouter aux nouvelles fenêtres de type guillotine, un baratin pour donner l'aspect de fenêtres à quatre carreaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 2000, chemin Lyon afin de régulariser l'empiètement du garage dans la cour avant implantée à 9,05 mètres au lieu de 9,31 mètres de l'emprise du chemin

15-02-32853
Demande d'une
dérogation mineure
pour la propriété située
au 2000, chemin Lyon

RÉSOLUTION 15-02-32853

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2000, chemin Lyon et désigné

comme étant le lot numéro 2 935 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'empiétement du garage dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 2000, chemin Lyon et désigné comme étant le lot numéro 2 935 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'empiétement du garage dans la cour avant implantée à 9,05 mètres au lieu de 9,31 mètres de l'emprise du chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 614, rue Sainte-Anne qui vise à régulariser l'implantation du garage situé à 2,94 mètres de la résidence au lieu d'un minimum de 3 mètres et à 0,48 mètre d'une limite latérale de la propriété au lieu de 0,90 mètre

15-02-32854
Demande d'une
dérogation mineure
pour la propriété située
au 614, rue Sainte-Anne

RÉSOLUTION 15-02-32854

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 614, rue Sainte-Anne et désigné comme étant le lot numéro 3 311 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation du garage situé à 2,94 mètres de la résidence au lieu d'un minimum de 3 mètres et à 0,48 mètre d'une limite latérale de la propriété au lieu de 0,90 mètre;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 614, rue Sainte-Anne et désigné comme étant le lot numéro 3 311 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'implantation du garage situé à 2,94 mètres de la résidence au lieu d'un minimum de 3 mètres et à 0,48 mètre d'une limite latérale de la propriété au lieu de 0,90 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 686, rue Akhurst afin de régulariser l'implantation d'une remise à 2,66 mètres et 2,72 mètres du bâtiment principal au lieu d'un minimum de 3 mètres

15-02-32855
Demande d'une
dérogation mineure
pour la propriété située
au 686, rue Akhurst

RÉSOLUTION 15-02-32855

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 686, rue Akhurst et désigné comme étant le lot numéro 3 311 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation d'une remise à 2,66 mètres et 2,72 mètres du bâtiment principal au lieu d'un minimum de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 686, rue Akhurst et désigné comme étant le lot numéro 3 311 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser l'implantation d'une remise à 2,66 mètres et 2,72 mètres du bâtiment principal au lieu d'un minimum de 3 mètres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 604, rue des Muguets

15-02-32856
Refus de la demande
d'une dérogation
mineure pour la
propriété située au 604,
rue des Muguets

RÉSOLUTION 15-02-32856

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 604, rue des Muguets et désigné comme étant le lot numéro 3 312 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- Régulariser la marge de recul avant à environ 6,59 mètres minimum au lieu de 7,6 mètres;
- Régulariser la somme des marges de recul latérale à 5,98 mètres au lieu de 6 mètres;
- Régulariser une marge de recul inférieure à 3 mètres. Le certificat fourni par le propriétaire n'est pas à jour puisque la remise ne se trouve pas.

CONSIDÉRANT qu'il est possible de revoir l'ensemble du projet d'agrandissement en respectant les marges de recul en vigueur;

CONSIDÉRANT que la résidence est implantée conformément au règlement de zonage et qu'il n'est pas souhaitable de la rendre dérogoire;

CONSIDÉRANT qu'une telle dérogation mineure pourrait porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans un quartier récent, non déstructuré, et que par le passé, une demande de dérogation dans le même secteur a été refusée pour des raisons similaires;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 604, rue des Muguets et désigné comme étant le lot numéro 3 312 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

15-02-32857
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32857

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, l'Harmonie de Coaticook et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à Barnston Heritage Cemetery association inc.

15-02-32858
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32858

CONSIDÉRANT que Barnston Heritage Cemetery association, organisme à but non lucratif, entretient une douzaine de cimetières dont certains datent du début des années 1800 sur le territoire de l'ancien Canton de Barnston;

CONSIDÉRANT que plusieurs fondateurs et familles de la région reposent dans ces cimetières;

CONSIDÉRANT que ces cimetières constituent une richesse historique et patrimoniale qu'il y a lieu de préserver et d'entretenir;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes reliés à la culture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une aide financière de 500 \$ à Barnston Heritage Cemetery association inc. afin d'aider à défrayer une partie des coûts pour l'entretien des anciens cimetières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook

15-02-32859
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32859

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur, le Club de patinage artistique de Coaticook et le Club de plein air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineure de Coaticook, de 12 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 6 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-02-32860
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32860

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 6 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Réquisition au montant de 14 233,68 \$ taxes incluses, pour l'achat de produits d'entretien des stations de pompage de Baldwin

15-02-32861
Réquisition pour l'achat
de produits d'entretien
des stations de
pompage de Baldwin

RÉSOLUTION 15-02-32861

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'achat de produits pour l'entretien des stations de pompage de Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructure a présenté une réquisition pour l'achat des produits d'entretien;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour l'achat des produits d'entretien la Ville a reçu une offre de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 14 233,68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat de produits d'entretien des stations de pompage de Baldwin auprès de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 14 233,68 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-414-10-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour effectuer une demande d'aide financière à différents fonds pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin

15-02-32862
Autorisation au chef de
division parcs bâtiments
et espaces verts pour
effectuer une demande
d'aide financière pour la

RÉSOLUTION 15-02-32862

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder à la construction d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au stade Julien-Morin;

construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, la Ville de Coaticook évalue les coûts à plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière peut être déposée auprès du Fonds Tillotson et le fonds pour le développement communautaire Bon départ ;

CONSIDÉRANT que ce projet est bénéfique pour les familles de toute la région;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

D'autoriser le chef de division parcs bâtiments et espaces verts à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Tillotson et le fonds pour le développement communautaire Bon départ pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour effectuer une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de Coaticook pour l'achat de jeux pour le parc Couillard

15-02-32863

Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour effectuer une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de Coaticook pour l'achat de jeux pour le parc Couillard

RÉSOLUTION 15-02-32863

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder au remplacement des modules de jeux au "parc Couillard";

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, la Ville de Coaticook évalue les coûts à plus de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière peut être déposée auprès du Pacte rural de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce projet est bénéfique pour les familles de toute la région;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

D'autoriser le chef de division parcs bâtiments et espaces verts à déposer une demande d'aide financière auprès du Pacte rural de la MRC de Coaticook pour le remplacement des modules de jeux au "parc Couillard".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au stade Julien-Morin

15-02-32864

Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour la réalisation de la construction d'une rampe d'accès pour

RÉSOLUTION 15-02-32864

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder à la construction d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de

personnes à mobilité
réduite au stade Julien-
Morin

soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts à procéder à un appel d'offres pour la construction d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au stade Julien-Morin, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; et
- De requérir du chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015 3/4 de tonne, soit celle de la compagnie Robert Automobiles inc. au montant de 31 066,25 \$ taxes incluses

15-02-32865
Acceptation de la plus
basse soumission
conforme pour l'achat
d'un camion neuf 2015
3/4 de tonne

RÉSOLUTION 15-02-32865

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 2015 3/4 de tonne;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins 2 compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2015 à 10 h aux ateliers municipaux, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Fournisseurs	Prix avant taxes	Prix après taxes
M. Robert Automobiles inc.	27 020 \$	31 066,25 \$
Maurais Automobiles ltée	27 734 \$	31 887,17 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Robert Automobiles inc. au montant total de 31 066,25 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015 3/4 de tonne, soit celle de la compagnie Robert Automobiles inc. au montant de 31 066,25 \$ taxes incluses, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 26 947,84 \$ taxes incluses

15-02-32866
Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne

RÉSOLUTION 15-02-32866

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins 2 compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2015 à 10 h aux ateliers municipaux, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Fournisseurs	Prix avant taxes	Prix après taxes
Maurais Automobiles Ltée	23 438 \$	26 947,84 \$
M. Robert Automobiles inc.	25 301 \$	29 089,82 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant total de 26 947,84 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un camion neuf 2015, 1/2 tonne, soit celle de la compagnie Maurais Automobiles Ltée au montant de 26 947,84 \$ taxes incluses, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Demande à Postes Canada de revenir sur sa décision de cesser la livraison à domicile à compter de septembre 2015

15-02-32867
Demande à Postes
Canada de revenir sur
sa décision de cesser la
livraison à domicile à
compter de septembre
2015

RÉSOLUTION 15-02-32867

CONSIDÉRANT que les milieux urbains déjà développés n'ont pas été aménagés pour recevoir l'installation de boîtes communautaires et que l'espace public est déjà fortement occupé par de l'affichage, des poteaux de signalisation, les réseaux de distribution de l'électricité, etc.;

CONSIDÉRANT que le conseil a été sensibilisé par les problèmes déjà vécus par la population âgée et les personnes à mobilité réduite telle que rapportée par l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook et le Centre d'actions bénévoles de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les problématiques soulevées par les deux associations soulèvent des questionnements importants pour le conseil municipal quant aux efforts et aux considérations que Postes Canada accorde à la résolution de tels problèmes qui existent déjà sur le territoire, ce qui contraste avec les assurances qui ont été initialement données par Postes Canada lors de l'annonce de l'installation des boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT que l'abandon de la livraison postale à domicile pénalisera surtout les aînés et les personnes à mobilité réduite alors que la Ville de Coaticook déploie toujours plus d'efforts pour s'adapter au vieillissement de la population et pour offrir des services et des espaces publics accessibles à tous;

CONSIDÉRANT que Postes Canada peut réduire ses frais tout en maintenant la livraison à domicile en réduisant la fréquence de distribution du courrier, à titre d'exemple;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De demander à Postes Canada de revenir sur sa décision de cesser la livraison à domicile à compter de septembre 2015; ET
- DE transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministre Steve Fletcher, ministre responsable de Postes Canada et au député fédéral de Mégantic-Stanstead, monsieur Jean Rousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2015

15-02-32868
Proclamation des
journées de la
persévérance scolaire

RÉSOLUTION 15-02-32868

CONSIDÉRANT que l'Estrie travaille depuis 2006, via la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et son Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE), à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement;

CONSIDÉRANT que ce travail porte fruit;

CONSIDÉRANT qu'il n'en demeure pas moins que des jeunes élèves du secondaire de l'Estrie décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme;

CONSIDÉRANT qu'il importe de demeurer vigilants et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une sixième édition, les Journées de la persévérance scolaire, lesquelles auront lieu du 16 au 20 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de témoigner de notre solidarité entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 16 au 20 février 2015 comme Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Adoption de la liste du prix de vente des terrains appartenant à la Ville de Coaticook pour l'année 2015

15-02-32869
Adoption de la liste du
prix de vente des
terrains

RÉSOLUTION 15-02-32869

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des terrains sur le territoire de la Ville pouvant être vendus à des particuliers ou des entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite officialiser le montant de ces tarifs afin de faciliter le développement des dossiers de vente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'entend pas faire preuve de concurrence déloyale envers les promoteurs de la région par cette nouvelle liste de prix;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se réserve le droit de vendre à prix moindre, conformément aux lois en vigueur, à un organisme à but non lucratif, une corporative, une société d'économie sociale ou d'économie mixte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter la liste des prix de vente des terrains appartenant à la Ville de Coaticook pour l'année 2015 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Nomination de la conseillère, madame Sylviane Ferland, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er mars prochain pour les quatre prochains mois

15-02-32870
Nomination de la
conseillère, madame
Sylviane Ferland, à titre
de mairesse suppléante

RÉSOLUTION 15-02-32870

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de désigner la conseillère, madame Sylviane Ferland, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1er mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole 2015

15-02-32871
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32871

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole en 2015; ET
- De défrayer les dépenses engendrées pour la participation des bénévoles que la Ville de Coaticook a invités audit souper des bénévoles de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 Acte d'échange entre 9086-1360 Québec Inc. et la Ville de Coaticook et autorisation de signature

15-02-32872
Acte d'échange entre
9086-1360 Québec Inc.
et la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 15-02-32872

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et 9086-1360 Québec Inc. désirent procéder à un échange de terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook cède à 9086-1360 Québec Inc. le lot 5 467 570, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que 9086-1360 Québec Inc. cède à la Ville de Coaticook, le lot 5 467 568, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à la transaction sont à la charge de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de procéder à cette transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU:

- De procéder à l'acte d'échange entre la Ville de Coaticook et 9086-1360 Québec Inc. et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater le notaire Luc Custeau à titre de notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7 Acquisition du lot 3 312 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 1 \$ et autorisation de signature

15-02-32873
Acquisition du lot 3 312
549

RÉSOLUTION 15-02-32873

CONSIDÉRANT que le projet de développement résidentiel de la rue des Pivoines a été réalisé sur une rue privée;

CONSIDÉRANT que le lot 3 312 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, forme l'assiette de la rue des Pivoines;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot en question ont offert de vendre ledit lot à la Ville de Coaticook pour un montant d'un (1 \$) dollar;

CONSIDÉRANT que les normes de construction du chemin dans ledit développement sont conformes aux normes municipales pour un secteur sans services municipaux d'aqueduc ou d'égout;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- De procéder à l'acquisition du lot 3 312 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De mandater le notaire Luc Custeau à titre de notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8 Acquisition du lot 3 789 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour un montant de 1 \$ et autorisation de signature

15-02-32874
Acquisition du lot 3 789
741

RÉSOLUTION 15-02-32874

CONSIDÉRANT que le projet de développement résidentiel des rues des Saules et des Cèdres a été réalisé sur des rues privées;

CONSIDÉRANT que le lot 3 789 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, forme l'assiette des rues des Saules et des Cèdres ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot en question ont offert de vendre ledit lot à la Ville de Coaticook pour un montant d'un (1 \$) dollar;

CONSIDÉRANT que les normes de construction du chemin dans ledit développement sont conformes aux normes municipales pour un secteur sans services municipaux d'aqueduc ou d'égout;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

- De procéder à l'acquisition du lot 3 789 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De mandater le notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

16.1 Résolution finale autorisant la demande visant à transformer en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

15-02-32875
Résolution finale
autorisant la demande
visant à transformer en
un immeuble de six
logements le bâtiment
situé au 1140, chemin
Baldwin Mills-Barnston

RÉSOLUTION 15-02-32875

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, à gérer les projets impliquant un changement de vocation d'un immeuble existant malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre, dans le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston, la transformation en logement des espaces occupés à des fins commerciales (dépanneur) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet aurait pour effet de transformer l'immeuble en une habitation de six logements;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou

d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 janvier 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis à cet effet, la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des personnes intéressées afin que le second projet de résolution autorisant le projet soit soumis à leur approbation, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle demande, le conseil municipal peut approuver le projet sans que celui-ci n'ait à être approuvé par les personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter la résolution finale ayant pour effet d'autoriser la transformation en un immeuble de six logements le bâtiment situé au 1140, chemin Baldwin Mills-Barnston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis »

15-02-32876
Adoption du règlement
numéro 6-1-47 (2014)

RÉSOLUTION 15-02-32876

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser certaines dispositions portant sur l'affichage et les droits acquis ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 12 janvier 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-47 (2014) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines normes portant sur l'affichage et les droits acquis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS MOTION

16.3 Avis de motion du règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-48 (2015)

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-48 (2015) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 (secteur des rues des Tulipes et des Pivoines) et les industries de classe B dans la zone RM-911 (zone située en bordure de la rue Saint-Jacques, au sud du périmètre d'urbanisation).

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-48 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

15-02-32877
Adoption du premier
projet de règlement
numéro 6-1-48 (2015)

RÉSOLUTION 15-02-32877

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 (secteur des rues des Tulipes et des Pivoines) puisque les habitations multifamiliales y sont déjà permises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de modification au zonage afin de permettre les industries de classe B dans la zone RM-911 (zone située en bordure de la rue Saint-Jacques, au sud du périmètre d'urbanisation);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a soumis au conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de cette demande, sous réserve de respecter certaines conditions portant sur l'entreposage extérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 », ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 9 mars 2015, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Autorisation au baseball mineur de Coaticook de faire une demande de subvention de 15 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un panneau indicateur pour le petit terrain de balle du parc Laurence auprès de la fondation des Blue Jay's de Toronto

15-02-32878
Autorisation au baseball
mineur de Coaticook de
faire une demande de
subvention

RÉSOLUTION 15-02-32878

CONSIDÉRANT que l'Association du baseball mineur de Coaticook entend faire une demande de subvention de 15 000 \$ auprès de la fondation des Blue Jay's de Toronto pour l'achat et l'installation d'un panneau indicateur au petit terrain de balle du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie la demande et qu'elle estime que ce projet est bénéfique pour les familles de toute la ville et même de la région de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise l'Association du baseball mineur de Coaticook pour procéder à l'installation d'un panneau indicateur au petit terrain de balle du parc Laurence;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'autoriser l'Association du baseball mineur de Coaticook pour procéder à une demande de subvention de 15 000 \$ auprès de la fondation des Blue Jay's de Toronto pour l'achat et l'installation d'un panneau indicateur au petit terrain de balle du parc Laurence; Et
- Que la Ville de Coaticook autorise l'Association du baseball mineur de Coaticook pour procéder à l'installation d'un panneau indicateur au petit terrain de balle du parc Laurence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la Société du parc de la Gorge de Coaticook pour la tenue de la Fête des neiges qui se tiendra le 21 et 22 février prochain

15-02-32879
Aide financière

RÉSOLUTION 15-02-32879

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc de la gorge de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la Société du parc de la gorge de Coaticook pour la tenue de la Fête des neiges qui se tiendra le 21 et 22 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Refus des soumissions pour l'achat du VUS – 4 x 4

15-02-32880
Refus des soumissions

RÉSOLUTION 15-02-32880

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait demandé des soumissions pour l'achat d'un véhicule de Type VUS – 4 x 4;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait fait parvenir deux invitations écrites à deux fournisseurs différents, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que depuis l'appel d'offres, les besoins de la Ville ont changé et que les soumissions reçues ne correspondent pas aux besoins actuels de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de refuser les soumissions reçues relativement à l'achat d'un véhicule de Type VUS – 4 x 4 et de modifier le devis pour retourner en appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et Couillard Construction ltée pour le passage du tuyau d'aqueduc et d'égout entre la rue Ernest-Lafaille et la rue de Barnston afin de boucler notre réseau d'aqueduc sur les lots 4 889 161 et 5 368 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

15-02-32881
Promesse de servitude

RÉSOLUTION 15-02-32881

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé à Couillard construction ltée de consentir une servitude sur les lots 4 889 161 et 5 5 368 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette servitude a pour but d'y permettre le passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout entre la rue Ernest-Lafaille et la rue de Barnston afin de boucler notre réseau d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De signer une promesse de servitude avec Couillard Construction Ltée pour le passage de tuyaux d'aqueduc et d'égout entre la rue Ernest-Lafaille et la rue de Barnston afin de boucler notre réseau d'aqueduc sur les lots 4 889 161 et 5 368 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook selon les conditions de la promesse annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- De mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour procéder à la description technique de la servitude; et
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

- René Jubinville : questionne le conseil sur sa demande de rénovation 164, St-Jean-Baptiste : est-ce que la rampe en fer forgé peut demeurer, une consultation sera faite au service de l'urbanisme, est-ce qu'il est obligé de changer le revêtement extérieur. La Ville ne peut obliger le propriétaire à changer son revêtement extérieur. Nous invitons monsieur à communiquer avec monsieur Jean Chartier, responsable de l'urbanisme.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-02-32882
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-02-32882

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière